

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU
DOMAINE PRIVE

OBJET :
IMPLANTATION
RELAIS DE
TELEPHONIE
SFR SUR UNE
PARCELLE
COMMUNALE -
AVENUE
GEORGES
POMPIDOU (AO
N°13)

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 19 SEPTEMBRE
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19 SEPTEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 02 OCT. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-222
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne
GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Précillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'opérateur SFR pour
l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain appartenant à la Commune situé au
« 31 avenue Georges Pompidou », afin de développer et d'exploiter son réseau.

L'opérateur souhaite installer un pylône de 23 mètres environ de hauteur, en lieu et place d'un
des poteaux d'éclairage du stade de Coubertin, supportant divers dispositifs d'antennes
d'émission-réception et faisceaux hertziens, mais aussi des projecteurs. Un local technique
sera également implanté.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'opérateur environ 15 m² de la parcelle cadastrée section AO n° 13 à la société SFR aux conditions suivantes :

- Montant annuel du loyer : 10 000.00 Euros HT (augmentation pendant toute la durée de la convention de 0.5 % par an)
- Durée de la convention : 12 ans à compter de la signature de la présente convention

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'une convention avec la société SFR, pour l'implantation de cette antenne aux conditions ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 21 septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 13 située « 31 avenue Georges Pompidou » par la Société SFR, telle que matérialisée sur le plan à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur pour une durée de 12 ans à compter de la signature et moyennant une redevance annuelle de 10 000 Euros HT révisable annuellement.

PRECISE que la Société SFR devra obtenir préalablement les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **02 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : **28 SEP. 2023**

Par publication le : **02 OCT. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023222-DE

Berger
Levrault